

# TOUR DU LEMAN A L'AVIRON

## MATERIEL ET EQUIPEMENT

Tout bateau doit avoir à son bord au moins le matériel suivant :

- un sifflet, corne de brume ou autre ;
- deux fusées de détresse, prêtées pour la durée de l'épreuve par l'organisateur, fixées à l'embarcation ;
- un gilet de sauvetage (pas autogonflant) par rameur et un pour le barreur. Les gilets doivent être disposés sous les sièges et à portée de mains de chaque équipier à chaque instant. L'organisateur ne fournit pas de tels gilets ;
- une écope et/ou une pompe en état de fonctionnement.
- à la proue, un feu blanc à éclat prêté pour la durée de l'épreuve par l'organisateur ;
- à la poupe, un autre feu blanc prêté pour la durée de l'épreuve par l'organisateur ;
- sur les rames du rameur à la pointe du bateau, un cyalume prêté pour la durée de l'épreuve par l'organisateur ;
- le numéro de l'équipage attribué par l'organisateur et prêté par ce dernier pour la durée de l'épreuve ;
- des réserves alimentaires et de boissons potables en quantité suffisante.

Il est recommandé aux participants de se munir notamment d'une boussole, papiers d'identité, de vêtements chauds, crème solaire, etc ...

Le matériel remis en prêt aux ou à des concurrents doit être restitué en bon état à l'organisateur aussitôt après la fin de l'épreuve. Une caution peut être exigée.

